

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE****DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance du 25 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 25 avril et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 19 avril 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

**Nombre de Conseillers :****En exercice : 36****Quorum : 19****Présents : 27****Représentés : 6****Absents : 9**

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN

Étaient absents : M. Romain COTTEY (pouvoir à Mme Monique THIVOLLE), Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Philippe PROST), Mme Marie-Ange FAVEL (excusée, a commencé son mandat communautaire à compter du 21 avril, date de la démission effective de Mme Corinne DUDU), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Thierry MICHAL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à M. Benoit PEIGNÉ), Mme Marianne MORSLI, M. Denis SAUJOT (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Dominique VIOT  
Secrétaire de séance : Mme Patricia MAURY

**N°2023/04/25/02-FIXATION DES TARIFS D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES**

Vu l'utilisation de certains équipements sportifs par des associations sportives extérieures ou autres organisations au territoire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

Vu la délibération N°2019/03/05/04 du 5 mars 2019 relative à la fixation des tarifs d'utilisation de certains équipements sportifs comme la grande salle de VisioSport, du gymnase à Thoissey et du gymnase à Saint-Didier-sur-Chalaronne,

Vu la nécessité de fixer un tarif d'utilisation de l'Espace d'Initiation Athlétique communautaire pour des associations et autres organisations extérieures au territoire communautaire,

Vu la construction en cours d'un plateau sportif extérieur au sein du complexe Visiosport et sa mise en service prévisionnelle pour fin juin ou début juillet 2023,

Nathalie BISIGNANO, Vice-Présidente en charge des affaires sociales et de la vie sportive, propose d'appliquer le même tarif pour l'Espace d'Initiation Athlétique à Saint-Didier-sur-Chalaronne et le plateau sportif à Montceaux que celui qui avait été fixé en 2019 pour les autres équipements sportifs.

Il est rappelé que ce tarif est fixé à 80 (quatre-vingts) euros par heure hebdomadaire d'utilisation en semaine, hors week-end et vacances scolaires, représentant un montant forfaitaire pour toute la saison sportive. A titre d'exemple, pour une association ayant 3 créneaux de 1h par semaine, le tarif annuel sera de 240€ (3x80).

Vu l'avis favorable de la Commission Social et Vie Sportive du 13 avril 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 24 avril 2023,

**Le Conseil communautaire,****Après en avoir délibéré,****A l'unanimité,**

**FIXE** à 80 (quatre-vingts) euros le tarif par heure hebdomadaire d'utilisation en semaine, hors week-end et vacances scolaires, par saison sportive (début septembre à début juillet de chaque année scolaire soit 36 semaines environ) de l'Espace d'Initiation Athlétique à Saint-Didier-sur-Chalaronne et du plateau sportif à Montceaux par des associations sportives ou autres organisations extérieures au territoire communautaire.

**PRECISE** que pour l'Espace d'Initiation Athlétique à Saint-Didier-sur-Chalaronne ce tarif s'appliquera à compter du 29 avril 2023, pour la fin de saison 2022-2023,

**RAPPELLE** que ce tarif s'applique à la grande salle de VisioSport, au gymnase à Thoissey et au gymnase à Saint-Didier-sur-Chalaronne selon une délibération du 5 mars 2019,

**PRECISE** que ce tarif n'est pas assujetti à la TVA.

**AUTORISE** la Communauté de Communes à percevoir les sommes versées par les associations ou organisations bénéficiaires de la mise à disposition.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 25 avril 2023

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX